



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE



Les lingettes, c'est pas dans
LES T**ILETTES !**

C'EST DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES



233

c'est le nombre
de lingettes utilisées
chaque seconde
en France.



L'utilisation privilégiée de lingettes dans les pièces humides engendre une erreur commune dont la gravité est méconnue : se débarrasser des lingettes usagées dans les toilettes.

Multi-usages et pratiques, les lingettes jetables ont conquis un large public. On les utilise, entre autres, pour se laver les mains ou nettoyer les surfaces.

Dans la majorité des cas, ces lingettes ne sont pas jetées au bon endroit.

Même lorsqu'elles sont biodégradables, il faut impérativement les jeter dans la poubelle des ordures ménagères et non dans les toilettes, pour éviter de détériorer les réseaux d'assainissement des eaux usées.

**PAS D'ERREUR ! LA LINGETTE,
C'EST À LA POUBELLE !**

En effet, malgré la mention « biodégradable » présente sur leur emballage, les lingettes doivent être jetées à la poubelle. Elles ne se dissolvent pas dans l'eau ! Elles ont, du fait de leur structure fibreuse, une très grande facilité à s'agglomérer entre elles et bouchent très rapidement le système d'assainissement.



**ENSEMBLE, PRÉSERVONS
NOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT
ET NOTRE ENVIRONNEMENT !**

LES LINGETTES :

1. Bouchent
les canalisations de
vos habitations et
du réseau public de
collecte des eaux
usées

2. Bloquent
les équipements
de traitement à
l'entrée des stations
d'épuration

3. Polluent
l'environnement
et les cours d'eau
car elles ne sont pas
biodégradables
immédiatement